

DGAC DSNA DTI
Direction de la Technique et de l'Innovation
Rédacteur : Marie-José BONNET

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Achat d'imprimantes thermiques de strips

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°MPF-25-21117

Date et heure limites de remise
des plis

Procédure de passation

Type de contrat

27/02/2026 à 17 heures (heure de Paris)

Procédure avec négociation
(Article R2124-4 - Code de la commande publique)

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec
maximum mono-attributaire de fournitures

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats « MPF-25-21117 »	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Marie-José BONNET	Chargée de suivi	V	
Marie-Hélène TURA	Chef Pole Achats - antenne DTI	A	

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPF-25-21117 Classement et archivage du document Fichier :	
--	--

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0	06/02/2026	Version de publication	Marie-José BONNET

SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE	5
3.	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	6
4.	JUGEMENT DES CANDIDATURES	10
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

PRÉAMBULE : Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, l'acheteur transmettra à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien fournir serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

entité adjudicatrice :

DGAC DSNA DTI

Direction de la Technique et de l'Innovation

Représentant : Direction Générale de l'Aviation Civile DSNA

Adresse : 1 Avenue du Dr Maurice Grynfolgel, CS 53584,31035, TOULOUSE CEDEX

SIRET : 12006401900074

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Achat d'imprimantes thermiques de strips**

Achat d'imprimantes thermiques de strips destinées à compléter les parcs existants et remplacer les imprimantes actuellement déployées sur l'ensemble des aérodromes, afin de pallier leur obsolescence. Cette acquisition vise à assurer la continuité opérationnelle des services d'impression des strips jusqu'à la mise en place généralisée des systèmes stripless.

Code CPV	Libellé CPV
30232100-5	Imprimantes et traceurs

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	TOULOUSE
 Durée ferme	24 mois - 2 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental

La procédure donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 400 000 euros HT sur la durée globale du marché.

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Période initiale (durée ferme)	2 ans à compter de la notification du contrat
Reconduction 1	36 mois
Reconduction 2	36 mois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique).

Cette procédure se décompose en deux phases :

- PHASE 1 : l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

- PHASE 2 : la consultation avec remise des documents de la consultation aux candidats admis à présenter une offre, qui a pour objet de retenir une offre sans négociation ou à l'issue d'un ou plusieurs tours de négociation.

C'est au début de cette phase que conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, la personne publique transmet le dossier de consultation aux seuls candidats retenus, par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr/> (accès restreint au moyen d'un code d'accès).

■ Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- RAPC : Règlement d'appel public à candidature
- Note de présentation
- Les formulaires DC1 / DC2 préconisés par l'Acheteur et leur notice explicative (**à renseigner par le candidat**).
- Les formulaire(s) DC4 en cas de déclaration d'un (de plusieurs) sous-traitant(s) (**à renseigner par le candidat**)

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Lors du téléchargement en accès « libre » du RAPC, les candidats ne sont pas tenus de s'authentifier. Mais, afin d'assurer les correspondances électroniques, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, son authentification au moyen d'une adresse électronique (e-mail) reste fortement recommandée : la DSNA ne sera en aucun cas tenue responsable de l'absence de réception de tels renseignements de sa part s'il ne s'est pas authentifié sur le site.

Les documents de la Consultation (DC) de cette procédure ne seront communiqués qu'aux candidats sélectionnés et admis à négocier lors de la « phase OFFRE ».

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants **à titre individuel ou pour chaque membre du groupement** :

Document	Descriptif
Situation juridique Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
OU	
Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur.</i> <i>Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.</i> <i>Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence.</i> <i>En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du</i>

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

Document	Descriptif
	groupement remet un document unique de marché européen. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen. En application de l'article R.2143-16 du Code de la commande publique, le document unique de marché européen devra être rédigé en français.
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.
Capacité technique et professionnelle	
Descriptif de la société	Fournir le descriptif de la société.
Moyens humains	Fournir les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et répartition de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.
Capacité technique et professionnelle	
Références fournitures et services	Fournir au moins une référence portant sur des prestations similaires à celles objet du marché, effectuées sur les trois dernières années. A l'appui de la ou des référence(s) technique(s), le candidat fournira : - Le nom du client, - Certificat de la bonne réalisation des prestations du client public, ou privé. - L'objet et la description du projet en indiquant la nature et l'étendue des prestations et les montants les plus significatifs. - Le pays, la durée et la date de conclusion du contrat, - Son niveau de responsabilité : intervenant principal, cotraitant, sous-traitant ainsi que la nature et le volume des prestations associées. En cas de groupement, le candidat indiquera la part, le montant et le rôle du candidat dans le groupement. Si le candidat présente une référence couvrant plusieurs critères, il peut se contenter de fournir une description et une seule. A défaut de références de telles prestations, présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le candidat soulignera particulièrement les prestations qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité, se rapprocher des prestations objet du marché.
Autres justificatifs	
Développement Durable	Fournir les éléments concernant la démarche RSE ou équivalent, bilan carbone, moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental, gestion des déchets, transports, énergie, etc, charte relation fournisseurs responsables, certifications ou labels : ISO 14000 ou équivalent

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen.

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas place dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter le contrat.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

- 1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

- 2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

- 3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Modalités de remise des candidatures électroniques et copie de sauvegarde :

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit. La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur. Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

La copie de sauvegarde peut être transmise sur support papier ou support physique électronique. Elle doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de Marie-José BONNET.

La copie de sauvegarde est ouverte lorsque la candidature ou l'offre électronique :

- contient un programme informatique malveillant (ou « virus ») ;
- est réceptionnée à la date limite de remise des plis de manière incomplète ;
- est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Critères de sélection :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères listés au point 3.

■ Critères de jugement des offres (Pour information) :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1. Valeur technique	50 %
2. Prix TTC	40 %
3. Performances en matière de développement durable	10 %

Les modalités de mise en œuvre de ces critères (sous-critères pondérés) seront précisées dans le Règlement de consultation fourni avec le DC offre.

Le contrat sera attribué au soumissionnaire présentant une offre économiquement la plus avantageuse, à la fin des négociations, sur la base des critères de jugement des offres.

■ Négociation (pour information) :

La DSNA se réserve le droit d'éliminer des candidats au fur et à mesure des étapes de négociation pendant la phase OFFRE.

La DSNA pourra, en application de l'article R. 2161-23 du code de la commande publique, attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

La DSNA retient pour la négociation les candidats dont les offres initiales sont classées de 1 à 3 sur la base des critères décrits à l'article 4 ci-dessus.

■ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV
31000 Toulouse

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat

DSNA / DTI	Objet	Achat d'imprimantes thermiques de strips	Version	V0R2
Pôle Achats			Du 2025-02-06	

afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.